



« Jeudi » de l'AFREF – 19 juin 2008

8h45 – 12h30

La Maison des Ressources Humaines
91 rue de Miromesnil
75008 PARIS

CYCLE "Réformer la réforme de la formation" - Séance II ¹

**L'ARGENT DE LA FORMATION EN QUESTION :
QUI DOIT PAYER? QUI PEUT RECEVOIR?**

Denis REYMOND, responsable du département *Entreprises* de DEMOS et *vice Président* de l'AFREF ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux intervenants et participants.

Il rappelle que ce "Jeudi" est le deuxième d'un cycle de trois séances consacré à la **réforme de la "réforme de la formation"**.

Ce cycle a été préparé par un groupe de travail d'adhérents de l'AFREF sous le pilotage de Paul Dominique POMART, *Président*, empêché de participer à cette séance du fait d'obligations professionnelles

Cette séance est plus particulièrement centrée sur les circuits financiers de la formation car il est apparu que ce sujet était primordial dans les différents rapports ou missions d'audit publiés actuellement alors qu'il était peu abordé lors de la négociation de 2003.

La séance se déroulera en trois temps :

- **Christophe PARMENTIER**, *directeur associé* de CLAVA et *enseignant consultant*, apportera un éclairage sur les différents circuits de financement de la formation, ses flux d'entrée et de sortie.

- Comme lors de la première séance, **Patricia GAUTIER-MOULIN** de CENTRE INFO, fera ensuite un point d'actualité - ô combien nécessaire - sur les différentes études, rapports ou groupes de travail sur la réforme de la formation.

- La séance se terminera par une table ronde animée par **Denis REYMOND**, autour des questions : « **Comment la réforme pourrait permettre de mieux répondre au financement de la formation et comment mieux gérer et accéder à cet argent** » à laquelle participeront :

Hervé BAROT, *responsable formation Région Poitou-Charentes*, **Soizic BOUJU**, *directrice de la formation du groupe PRISMA PRESSE*, **Maïmouna GAYE**, *sous directrice* du GARP UNEDIC, **Nadine GUET**, *directeur général* de l'OPCA-PL, **Isabelle LESUR**, *directrice générale* de l'organisme de formation PYRAMYD, **Paul SANTELMANN**, *directeur de la prospective* de l'AFPA.

¹ La première séance du Cycle "Réformer la réforme de la formation" a eu lieu le 27 mars 2008 et portait sur: "L'individu acteur du développement de ses compétences : responsable ou coupable?"
La troisième séance le **Jeudi 23 octobre 2008** portera sur "La fin du paritarisme?"

1- Intervention de Christophe PARMENTIER (*CLAVA*)

Le marché de la formation est un marché de prescription à régulation paritaire. Ce concept est incompréhensible des autres pays européens. En effet, le système français est unique en Europe. Une des questions qui se pose, d'ailleurs, est l'avenir de ce marché dans une économie qui se mondialise.

Ce marché est estimé à environ 24 milliards d'euros et correspond à 1,6 ou 1,7 % du PIB français. En fait, ces chiffres viennent de la compilation des déclarations "2483" faite par le CEREQ. Mais ils ont souvent deux ou trois ans de retard. Il existe des estimations faites par d'autres organismes tels la FFP ou FORAGORA, mais encore moins fiables.

Depuis la loi Delors, on a constaté une stabilisation du marché de la formation : le versement moyen des entreprises est d'environ 3,2% de la masse salariale. Il y a eu un accroissement du nombre de salariés formés, mais une baisse de la durée de formation qui est actuellement d'environ 20h (d'où la durée de 20h retenue pour le DIF). Il y a une grande disparité suivant les secteurs : si certains sont en pointe (banques, assurance, telecom, production et distribution eau gaz électricité...) d'autres sont lanternes rouges (pêche, bois cuir...).

Les circuits de financement de la formation sont divers et complexes.

On peut constater des dichotomies.

Ainsi, théoriquement, on sépare formation initiale et formation continue. Mais la taxe d'apprentissage est dans le champ de la formation initiale alors que les contrats de professionnalisation pourtant proches des contrats d'apprentissage sont financés par la formation continue.

Les frontières entre les financements de la formation initiale et de la formation continue sont donc assez floues. Mais dans les débats actuels, il n'y a pas de remise en cause de ces frontières.

Une deuxième dichotomie apparaît entre le financement du privé et du public (CNFPT, armée...). Or le financement des agents du public correspond à 18 - 20% du marché de la formation.

De même la part de la formation des demandeurs d'emploi : environ 18 à 20% du marché.

Or, quand on a oté la taxe d'apprentissage, la formation des agents de l'état et la formation des demandeurs d'emploi, il reste la formation continue des salariés des entreprises qui ne correspond qu'à une part minoritaire des flux financiers mais fait l'objet de toutes les attentions actuelles.

En se centrant sur le financement de cette formation professionnelle continue, on va donc examiner qui finance et qui reçoit et pourquoi ?

A - Les financeurs

:

1- Les instances publiques

1-1 L'Europe:

Des aides et subventions européennes viennent abonder des formations locales ou institutionnelles (fonds FSE). On peut constater que le but de la commission européenne est d'inciter le lancement d'opérations et non de les faire perdurer. On peut constater aussi que l'instance de contrôle de ces fonds communautaires, le GNC n'est pas très efficace.

1-2 L'Etat:

Il a plutôt tendance à se retirer des circuits de financement au profit des régions (il n'y a subventions nationales que sur des programmes spécifiques)

1-3 Les Régions

Elles financent de plus en plus d'opérations dans la logique des PRDF (plan régional de développement des formations (ex : illettrisme ; actions spécifiques pour des populations dans le cadre des contrats d'agglomération) ou dans la logique des EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences) pour anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications souvent en relation avec des OPCA.

2- Les branches professionnelles via les OPCA

Il faut bien différencier les OPCA de branches et les OPCA interprofessionnels tels que : AGEFOS PME et OPCALIA. On parle beaucoup de refondre les OPCA (en les regroupant) car on évoque des dérives voire des détournements financiers.

Il faut rappeler que les lois DELORS avaient situé la formation professionnelle comme élément du dialogue social. D'où le paritarisme dans les OPCA.

Dans les faits, les OPCA fonctionnent comme une tirelire entrée /sortie plus les frais de gestion. On dit que les frais de gestion sont orientés vers le financement des partenaires sociaux. Mais il ne faut pas oublier que les frais de gestion sont limités à 1,5% pour les OPCA inter pro et à 0,75% pour les hors champ. La manne financière va donc peu aux partenaires sociaux. Enfin, il faut rappeler que les OPCA reversent les excédents de collecte à un fond de péréquation tous les ans (le FUP), excédent qui soulève bien des convoitises...

Réactions de participants dans la salle

Ce qui est gênant, c'est d'entendre les critiques de ce qui est inscrit dans le code du travail

Ce qui est plutôt mis en cause c'est le financement d'experts rémunérés en tant que tels par les OPCA ou d'organismes de formation adossés à des organismes professionnels.

La confusion entre les financements de la formation est réelle. La taxe d'apprentissage de certaines écoles de commerce sert à financer la formation professionnelle.

3- Les entreprises

La part de financement assurée par les entreprises est loin d'être entièrement prise en compte. Il y a un financement explicite à travers les déclarations 2483. Mais il existe aussi des financements implicites qui sont peu valorisés, à travers la formation sur le tas, le compagnonnage...

Enfin tout n'est pas valorisé. Ainsi quand un salarié part en formation, si son salaire est pris en compte, le coût du manque à gagner ne l'est pas (par exemple embauche d'un intérim...)

4- Les ménages ou particuliers

On constate que de plus en plus de formations sont payées directement par les ménages (formations proposées aux particuliers par des sociétés (FNAC, CASTORAMA ...));

Ce type de financement n'est actuellement pas valorisé

En conclusion, sur un volume de financement estimé à 24 milliards d'euros, on considère que 5,5 milliards sont assurés par les OPCA et 10,5 milliards par les entreprises

B - Les receveurs des fonds

Ce sont essentiellement les organismes de formation que l'on peut classer en quatre grandes catégories

- 1- Les organismes publics : Universités, GRETA, AFPA, CNAM, centre info...
- 2- Les organismes parapublics : Chambres de commerce, chambres de métiers, chambres agricoles
- 3- le marché privé, Associations ou entreprises.
Dans ce domaine on peut considérer qu'il y a une dizaine de grosses entreprises (DEMOS, CEGOS...) et une atomisation de petites entreprises souvent à durée de vie courte.
- 4- les organismes de formation internes aux entreprises (AXA, AREVA, DANONE, EDF...)

C - A quoi sert l'argent de la formation ?

Dans la formation, on paie :

- Des coûts pédagogiques
- De l'ingénierie et du suivi
- Des salaires
- De la logistique (frais d'hébergement, de restauration...)
- Des outils de formation (centrale des cas...)
- Du dialogue social (à travers les observatoires des métiers ou de branches)

En conclusion, les questions sur le financement focalisent le débat sur la gouvernance de la formation professionnelle et du dialogue social

Les orientations de cette réforme traduiront les orientations de la gouvernance. Les éléments financiers ne sont pas les fondements de la réforme mais un reflet sur la gouvernance de la formation

2- Point d'actualité sur la réforme de la formation par Patricia GAUTIER-MOULIN (CENTRE INFO)

Ce point d'actualité fait suite à celui qui a été présenté lors de la précédente séance le 27 mars 2008 (voir le CR de cette séance, réalisé par l'AFREF)

Rappel : en 2006, est sorti le rapport " CAHUC et ZYLBERBERG " ² très critique vis-à-vis de l'ANI A l'été 2007, ce fut le rapport de la mission sénatoriale ³.

En fait il faut retenir que le Président de la république a annoncé qu'il voulait une réforme de la formation avant fin 2008.

Sur les bases du travail de la commission d'orientation pour l'emploi qui avait élargi sa réflexion sur la formation des demandeurs d'emploi longue durée à l'ensemble de la formation professionnelle ⁴, a été créé le groupe de travail multipartite "FERRACCI" (du nom de son pilote). Il a élaboré un document provisoire soumis le 16 juin 2008 aux participants.

² **Juillet 2006 – Cahuc et Zylberberg – « La formation professionnelle des adultes : un système à la dérive »**

<http://www.centre-info.info/IMG/pdf/FormationCOEFinal.pdf>

³ **Juillet 2007 - Sénat (Carle/ Seiller) - Rapport sur la formation**

<http://www.senat.fr/commission/missions/Formation/index.html>

⁴ **Avril 2008 - Etat des lieux et Avis du Conseil sur la formation professionnelle**

<http://www.coe.gouv.fr/>

La remise du document final⁵ à la Ministre des finances, **Christine LAGARDE** et au Secrétaire d'état chargé de l'emploi, **Laurent WAUQUIEZ**, prévue initialement le 28 juin a été repoussée au 2 juillet 2008.

Enfin à l'automne doit s'ouvrir une négociation avec les partenaires sociaux ou s'élaborer une loi cadre, la stratégie n'étant pas encore connue ce jour.

Contenu du document provisoire

Il traite de 6 thèmes pour chacun desquels il fait ressortir les points de consensus et deux scénarii: un scénario "d'ajustement" et un scénario de "transformation".

1- Clarification des compétences entre acteurs

Consensus : *les acteurs sont au niveau régional. Lieu de concertation: Comité coordination régional emploi et formation professionnelle (CCREFP)*

Scénario d'ajustement: *participeraient uniquement les décideurs financiers qui définiraient les axes stratégiques. Le PRDF déclinerait ces orientations*

Scénario de transformation: *participeraient en outre les partenaires sociaux via la COPIR*

2- Sécurisation des parcours professionnels

Consensus: *pas de consensus sur la gouvernance et le financement (fond pérenne mutualisé ou signature de convention au coup par coup).*

Scénario d'ajustement: *généralisation d'un système précisant les modalités de contractualisation des engagements retenus.*

Scénario de transformation: *création d'un fond commun régional financé par Etat régions et entreprises pour la sécurisation des parcours.*

3- Modalités de financement de la formation professionnelle.

Consensus: *on ne touche pas au 0,5%, au 0,4% pour les entreprises de moins de 10 salariés, au CIF.*

Scénario d'ajustement: *on maintient le 0,9% mais 0,1% sert pour alimenter le plan régional de parcours professionnel.*

Scénario de transformation: *on réduit progressivement le 0,9% vers 0,4% (avec 0,1% pour le parcours ; ou on passe du fiscal au conventionnel.*

4- Evolution du métier des OPCA et de leur gouvernance.

Consensus: *compression des OPCA.*

Scénario d'ajustement: *relever le seuil de collecte des OPCA de 15 millions d'euros à 100 millions d'euros de collecte (la conséquence serait un passage de 40 OPCA de branches à 12)*

Scénario de transformation : *ouverture du CA des OPCA à l'Etat et aux Conseils régionaux.*

5- Un vecteur de la sécurisation : l'évolution du CIF et du DIF.

Consensus: *on ne touche pas au CIF.*

Scénario d'ajustement : *on retire la gestion des CIF aux OPCA hors champ et aux OPACIF en la limitant aux FONGECIF.*

Scénario de transformation: *suppression de l'agrément régional des FONGECIF au profit d'une collecte nationale afin de mieux répartir au niveau régional.*

⁵ *On trouvera le rapport final de la commission FERRACCI qui diffère quelque peu de la version provisoire présentée lors de cette séance sur le site : <http://blog.univ-provence.fr/gallery/32/rapport%20ferracci.pdf>*

6- Accroissement des capacités d'anticipation, de transparence et d'évaluation du système.

Consensus: *faiblesse du système.*

Scénario d'ajustement : *mettre en place des procédures d'évaluation systématique de la politique de formation (pilotage CNFPTLV, CEREQ...).*

Scénario de transformation : *mettre en place une évaluation du système de formation en lançant des appels d'offres auprès de structures compétentes.*

En conclusion de cette présentation, il faut retenir que le rapport "FERRACCI" n'est qu'un rapport provisoire soumis aux membres du groupe et que des modifications peuvent encore être apportées avant la remise du rapport définitif le 2 juillet au gouvernement .

Parallèlement à ce rapport il faut noter aussi la sortie du « livre blanc sur la formation » de la FFP qui formule pour sa part 10 propositions résumées ci-dessous :

1. Le Compte Épargne Formation (CEF) : l'outil indispensable.

Proposition : Créer un Compte Épargne Formation individualisé, alimenté notamment par le DIF, les RTT et géré par des organismes indépendants.

2. Le chèque formation : une mise en place facile, un financement immédiat.

Proposition : Instaurer un chèque formation permettant de financer immédiatement une formation ou d'être porté au crédit du Compte Épargne Formation.

3. Se former, la meilleure façon de rebondir.

Proposition : Associer toute mesure en faveur de l'emploi, tout contrat aidé à une action de formation, si possible qualifiante, et/ou à un accompagnement..

4. Pour les jeunes, un système plus simple, plus harmonisé, donc plus efficace

Proposition : Créer des droits identiques pour les jeunes en alternance.

5. Reconnaître la formation comme un véritable service à la personne

Proposition : Mettre en place une déduction fiscale pour inciter les personnes à se former et, pour les ménages non imposables, une « prime pour la formation ».Instaurer une TVA à taux réduit (5,5 %) pour les prestations de formation.

6. Améliorer la lisibilité des organismes de formation et de leur offre

Proposition : Développer les processus de qualification, certification et labellisation des organismes de formation et améliorer leur lisibilité.

7. L'égalité de traitement et la concurrence pour tous

Proposition : Faire respecter le droit de la concurrence et l'égalité de traitement des opérateurs publics et privés et assurer la transparence des comptes des OPCA, de leurs coûts de fonctionnement et des priorités et conditions de prise en charge.

8. Décloisonner pour mieux accompagner

Proposition : Décloisonner les dispositifs et promouvoir l'orientation et l'accompagnement tout au long de la vie.

9. Dynamiser la VAE en ouvrant davantage la certification professionnelle

Proposition: Favoriser la création de cursus certifiants pour l'offre, permettant de développer la VAE.

10. Mettre tous les acteurs autour de la table : les CCREFP

Proposition : Faire des CCREFP l'instance pivot de la formation et de l'emploi dans la Région et permettre aux représentants de la FFP d'y siéger.

Réactions de participants

Ce qui ressort de ce rapport ce sont surtout les idées de la commission sénatoriale et de la DGEFP (donc BERCY).

Cette réforme qui se prépare donne le sentiment que l'on passe d'une réforme qui était centrée autour du "métier" à une réforme centrée autour du "clocher".

3- TABLE RONDE

"Risques et conditions de réussite pour une plus grande responsabilité de l'individu dans le développement de ses compétences"

Animation : **Denis REYMOND** (AFREF) avec : **Hervé BAROT** (Région Poitou-Charentes), **Soizic BOUJU** (Prisma Presse), **Maïmouna GAYE** (GARP UNEDIC), **Nadine GUET** (OPCA PL), **Isabelle LESUR** (PYRAMYD), **Paul SANTELMANN** (AFPA).

Denis REYMOND propose, dans un premier temps, à chaque participant ⁶de cette table ronde d'indiquer, de leur point de vue, ce qui ne va pas dans le système actuel ou qui mériterait d'être amélioré

Maïmouna GAYE (GARP- UNEDIC), avant de développer son point de vue, indique que, lors de l'exposé d'introduction, un financeur important de la formation a été oublié: le régime d'assurance chômage. La formation correspond à un budget important pour les ASSEDIC. Ainsi elles consacrent 33 millions d'euros à la formation, 7 millions d'euros aux contrats de professionnalisation et 7 millions d'euros à la VAE. Ceci, hors rémunération des demandeurs d'emploi.

Pour répondre à la question, elle estime qu'il y a un fossé entre le profil des demandeurs d'emploi et les emplois proposés. Sa structure fait des propositions d'actions pour réduire cette inadéquation. En particulier, elle propose des formations courtes qualifiantes pour répondre aux besoins des employeurs. En outre, il faudrait développer les relations avec les branches et les conseils régionaux.

Hervé BAROT (Région Poitou-Charentes) indique que sa région consacre 41 millions d'euros à la formation professionnelle. Une bonne part de ce budget (18 millions d'euros) est consacrée à la formation des demandeurs d'emploi.

Ce qui ne va pas dans le système actuel, c'est que l'on constate que la formation ne s'adresse pas à ceux qui en ont le plus besoin. Il est très difficile de mobiliser ceux qui sont les moins qualifiés.

⁶ *On trouvera en fin du document un résumé sur les entreprises ou société des participants à cette séance.*

Il faut améliorer le système lui-même car la région n'a pas les moyens de sa politique.

Beaucoup d'organismes s'occupent des problèmes de formation mais l'efficacité pourrait être meilleure. Par exemple : le CCERFP fonctionne bien en terme de nombre de réunions mais ce qui est traité dans cette instance a peu d'impact dans les pratiques.

Quelle est la finalité de la formation professionnelle en Région ? Est-ce de proposer des formations en prise directe avec les entreprises ? Ou d'aller vers un plan de formation universel "éducation:formation" ? Car s'il y a une garantie de formation jusqu'à 16 ans, après il n'y a plus rien.

L'idée développée dans la Région est de créer un compte de formation universel (dans l'esprit d'une sécurisation des parcours) : un compte octroyé à chaque citoyen avec une bonification de la Région pour certains en fonction de leur situation.

Soizic BOUJU (PRISMA PRESSE) explique que son groupe travaille depuis 2004 avec l'OPCA MEDIAFOR.

Le système de professionnalisation a été défini et un observatoire des métiers créé qui a permis d'élaborer une cartographie des métiers.

La mise en place du DIF s'avère plus complexe.

La difficulté principale réside dans la gestion de tous ces dispositifs car ils demandent beaucoup de travail administratif au quotidien. En outre, on est confronté à la GPEC qui, à l'inverse, nécessite un travail sur le moyen terme, ce qui s'avère parfois contradictoire.

Nadine GUET (OPCA-PL) précise que les entreprises de l'OPCA-PL sont souvent des professions réglementées. Donc les formations à mettre en œuvre sont les mêmes au niveau national. Il faut ainsi financer des actions collectives nationales, pour avoir les personnes qualifiées. Ceci n'est donc pas lié aux problèmes des bassins d'emploi. Cette maille régionale n'intéresse pas l'OPCA.

Enfin concernant le DIF, vu la taille des PME voire TPE composant l'OPCA, ce système est perçu comme "incongru".

Par contre l'OPCA est partie prenante pour le financement d'un système de formation alternée pour l'emploi.. Mais elle perçoit une concurrence malsaine entre les contrats d'apprentissage qui débouchent sur un diplôme d'état et les contrats de professionnalisation qui, eux, débouchent sur un certificat de branche.

Isabelle LESUR (PYRAMYD) précise qu'elle représente un petit organisme de formation.

Pour elle, une des difficultés vient de la mise en place du DIF : multiplication des démarches administratives au détriment de la pédagogie. Le regroupement des OPCA va peut être simplifier la tâche. Son groupe n'a pas lancé de catalogue DIF mais il est évident que l'offre de formation a été modifiée par la création d'actions de formation plus courtes.

Pour **Paul SANTELMANN** (AFPA), la question est de savoir si le système d'acteurs a garanti aux personnes les plus éloignées de l'emploi un appareil de formation performant ?

En fait, il y a une double segmentation pour la formation :

- Un accompagnement de la performance économique des entreprises.
- Un accompagnement des populations en difficulté.

Or, le système d'acteurs n'a pas su articuler ces deux approches renvoyant à performance économique et justice sociale. Il pense qu'un organisme de formation performant doit maîtriser les deux dimensions. Il est plus facile de former des ingénieurs que des bas niveaux de qualification et cela favorise une certaine segmentation. Mais il est également fondamental que le chômeur puisse côtoyer pendant sa formation des salariés et croiser des chefs d'entreprises.

Donc, les organismes de formation doivent jouer cette pluriactivité et ne pas se spécialiser. Il faudrait casser les logiques statutaires et favoriser, notamment au niveau régional et local, les accompagnements

et la mise en œuvre des parcours de formation (reconversion, pôle de compétitivité...) tout statut confondu. Il faut également réussir à mieux articuler le niveau sectoriel et le niveau régional.

A la suite de ces interventions, l'animateur demande aux participants de la table ronde leurs attentes et leurs craintes vis-à-vis des grandes lignes de la réforme qui se dessinent

Isabelle LESUR (PYRAMYD) réagit à la remarque de **Paul SANTELMANN**. En théorie, elle est favorable au mélange salariés et demandeurs d'emploi. Mais dans la réalité, les motivations et les besoins sont différents voire contradictoires et les financements très divers.

Pour sa part, **Soizic BOUJU** (PRISMA PRESSE) constate que les demandes s'individualisent de plus en plus. La mutualisation s'avère donc difficile.

Nadine GUET (OPCA-PL) pense qu'il y a une problématique spécifique des personnes éloignées de l'emploi. On sort d'un système d'éducation classique ou de formation d'entreprise. On est dans le domaine de la responsabilité sociale et de la solidarité mais c'est toujours le champ "vertueux" qui doit financer.

Paul SANTELMANN (AFPA) rappelle que la loi de 71 parlait de financement tout "azimut". Or le système s'est orienté vers les salariés et a redonné une place prépondérante aux pouvoirs publics dans le champ de la formation des adultes. Or ce positionnement s'est fait en faveur d'une surconcentration de l'effort de formation vers les jeunes au détriment de l'accompagnement des progressions professionnelles des salariés les moins qualifiés. Il faut savoir la France est le pays où le taux d'emploi des jeunes est le plus faible en Europe. 80% des jeunes de 16 à 25 ans sont dans un des multiples dispositifs de formation, y compris sous contrat de travail (apprentissage et professionnalisation).

Hervé BAROT (région Poitou-Charentes) indique que, depuis 2006, une conférence régionale des financeurs a été créée dans sa région. On met autour de la table tous ceux qui paient et veulent participer (on constate, au passage que tous les OPCA ne sont pas preneurs). Ce type de réunion montre que les frontières entre formation des salariés et formation des demandeurs d'emploi ne sont pas si étanches qu'on peut le penser.

Pour lui, il faut que cette réforme trace des lignes directrices claires car les moyens d'actions des régions sont limités alors qu'il a le sentiment qu'on propulse celles-ci sur le devant de la scène. Quelle marge de manœuvre laissera l'Etat aux régions ?

Paul SANTELMANN apporte un éclairage sur le mécanisme de décentralisation de l'AFPA. L'Etat maintiendrait le financement de l'ingénierie et d'orientation de l'AFPA. Les régions doivent prendre en charge la production de formation. Il lui semble que dans cette approche il y a un risque de perte de cohérence fonctionnelle...

Hervé BAROT précise qu'on leur demande de considérer l'AFPA comme les autres concurrents à partir de janvier 2009.

Soizic BOUJU s'interroge pour sa part sur le DIF quand il va arriver au plafond. Elle constate un gonflement des demandes car les salariés ont compris le fonctionnement du DIF.

Réaction de participants dans la salle

Je ne crois pas qu'il y a un risque de voir tous les salariés se précipiter sur leur 120h. Il suffit de voir les temps consacrés normalement à la formation professionnelle.

On constate que ce qui marche ce sont le CIF et les contrats de professionnalisation. Le DIF ne marche pas car en fait la négociation de 2003 n'était pas une négociation sur la formation mais sur le temps de travail ou plutôt le hors temps de travail (DIF hors temps de travail, catégorisation avec une partie hors temps de travail...).

Le CIF existe depuis 2003 mais on n'a jamais connu, en Ile de France, de grosses augmentations de demandes. La question est de savoir s'il faut financer d'avantage le CIF car il faut avant tout que les projets des individus soient pertinents ou cohérents

Paul SANTELMANN constate pour sa part que les CIF "boostent" les carrières des salariés. Il rappelle que les GRETA et l'AFPA traitent 10 000 CIF sur les 35 000 qui sont assurés par an.

Denis REYMOND remercie les intervenants. Il indique qu'il espère que les idées échangées au cours de cette séance enrichiront les réflexions de chacun dans cette période passionnante durant laquelle les systèmes de formation et surtout leur financement vont à nouveau évoluer ...

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES OU INSTITUTIONS DES INTERVENANTS

CLAVA:

CLAVA est un réseau d'experts et de professionnels dans le développement de projets complexes et innovants en formation professionnelle continue des adultes. Il accompagne des équipes et responsables de formation et RH dans leurs pratiques professionnelles à la mise en œuvre des innovations en formation professionnelle continue. Le réseau des intervenants et experts mobilisé par CLAVA couvre les principales composantes de la gestion RH et du management des entreprises et des collectivités. Il est constitué de professionnels RH, de consultants en management, gestion de projets et logistique, communication, finance gestion, juristes... Tous sont réunis autour du développement des compétences comme levier de l'accompagnement du changement.

*Clava développement, SARL est piloté et coordonné par **Christophe PARMENTIER**. Directeur associé, fondateur et gérant,*

Site internet: <http://www.clava.fr/>

CENTRE INFO

Lieu de ressources, de traitement et de diffusion de l'information, le Centre INFFO se situe au cœur du réseau des relais d'information sur la formation professionnelle continue. Interlocuteur privilégié de l'Etat, des Régions, des partenaires sociaux et des professionnels, le Centre INFFO a pour mission de promouvoir la formation professionnelle auprès des acteurs et décideurs dont la mission est de concevoir, informer, orienter.
Site internet: <http://www.centre-inffo.fr/>

REGION POITOU CHARENTES

La Région Poitou-Charentes est composée de quatre départements Vienne, Deux Sèvres, Charente et Charente maritime. Le conseil général comprend 55 membres. Il s'est fixé sept priorités:

L'emploi et le développement économique: tirer le meilleur parti des atouts de la région

L'éducation et la formation: offrir plus de chance à chacun

L'environnement et le tourisme: faire de Poitou-Charentes une région exemplaire

L'agriculture et le littoral: valoriser la qualité et améliorer les revenus;

Vivre ensemble: innover pour renforcer le lien social

Les équipements et les infrastructures: promouvoir les services les plus utiles à tous

La santé, l'adolescence et le handicap: garantir à tous l'accès à la prévention et aux soins.

Concernant la formation la région s'est dotée d'un schéma régional des formations pour "un droit individuel à la formation tout au long de la vie" pour coordonner les acteurs de la formation professionnelle.

Fruit de concertations nombreuses avec les acteurs de la formation professionnelle continue animé tout au long de l'année, il fixe l'ambition de Poitou-Charentes en matière de formation, de qualification et d'emploi pour sa population.

Site internet: <http://www.poitou-charentes.fr>

PRISMA PRESSE

Le groupe PRISMA PRESSE est l'un des leaders de la presse magazine en France. Prisma presse fait partie du groupe allemand Gruner & Jahr Il est le deuxième éditeur de magazines en France avec 600 millions d'Euros de chiffre d'affaires. L'effectif de PRISMA PRESSE qui compte 80 % de cadres, comprend environ 1000 salariés La société consacre environ 3,5 à 4,5% de sa masse salariale à la formation pour un volume d'environ 15 000 h de formation.

Site internet: <http://www.prisma-presse.com/>

GARP UNEDIC

En France, le régime d'assurance chômage est financé dans le secteur privé par les contributions des employeurs et des salariés. L'argent est reversé sous forme d'allocations, calculées en fonction du salaire antérieur, aux salariés qui ont suffisamment cotisé et qui sont privés d'emploi. Les salariés ayant volontairement quitté leur emploi ne bénéficient pas du régime d'assurance chômage.

le régime d'assurance chômage est géré conjointement par trois organismes à but non lucratif : les Assedic, le Garp et l'Unedic.

L'Unedic fédère les Assedic, décide de leur implantation et en nomme les directeurs régionaux. Elle décide des règles d'indemnisation du chômage. Ces règles sont révisées à l'occasion de la renégociation de la convention.

Les Assedic, réparties sur le territoire national, prennent en charge l'inscription et l'indemnisation des demandeurs d'emploi et recouvrent les contributions patronales et salariales.

Le Garp (Groupement des Assedic de la région parisienne) assure une partie des missions des Assedic en Ile-de-France.

Les Assedic et le Garp sont des organismes de droit privé, gérés paritairement par les représentants des employeurs et des salariés. Ils appellent les cotisations pour l'assurance chômage et pour l'association garantissant les salaires en cas de redressement ou liquidation judiciaires

Site internet: <http://www.assedic.fr/assedic/assedic.portal>

OPCA PL

L'OPCA PL est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales (médecins, dentistes...) et de leurs salariés. Il regroupe 150 000 entreprises et 240 000 salariés. Il s'agit donc de petites entreprises qui n'ont pas toujours de politique RH pour gérer une population à 80% féminine, avec des salariés ayant des niveaux de diplôme IV ou V. La collecte d'environ 90 millions d'euros sert donc à financer essentiellement des contrats de professionnalisation pour des demandeurs d'emploi et pour les salariés en place des formations débouchant sur des certifications ou qualification (d'où l'importance des CQP et de la VAE). Il n'y a pas de plan pour les hautes qualifications. Les problèmes sont réglés en fonction des besoins.

Site internet: <http://www.opcapl.com/>

PYRAMYD

PYRAMYD est une société qui forme et informe les acteurs des métiers de la création, de la communication et du design à travers, en particulier, un centre de formation professionnelle continue des métiers de la communication, une maison d'éditions de livres consacrés au design et à la communication visuelle, une revue "étapes" et une librairie en ligne.

Site internet: <http://www.pyramyd.com/>

AFPA

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est un organisme français de formation professionnelle. Créée en 1949 pour couvrir les besoins urgents de la reconstruction, elle s'est occupée de fournir des formations rapides afin de les amener à un premier niveau de qualification dans de nombreux secteurs professionnels. Depuis les dernières années et en relation étroite avec l'ANPE, l'AFPA réaffirme sa place d'organisme de service public. Son approche globale et sa connaissance des métiers répondent aux besoins de l'État, des Régions et des Entreprises, et contribuent ainsi au développement économique, social et territorial.

Organisée en 22 directions régionales, l'AFPA s'appuie sur 272 sites de formation / validation, 207 sites d'orientation, 7 établissements d'étude et de recherche qui garantissent son expertise, 11 000 salariés, 5000 formateurs internes. Elle forme 150 000 personnes par an et son budget s'élève à 1 milliards d'euros.

Site internet: <http://www.afpa.fr/>

Auteur du compte-rendu : Jacques PEVET, Délégué de l'AFREF

Contact : Jacques PEVET ou Françoise CORFA

Responsable du thème : Paul Dominique POMART- Denis REYMOND